



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Musique

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Musique

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI130004229

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Strasbourg.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Musique*, au sein de l'UFR « Arts », prépare aux métiers liés à la musique (enseignement, interprétation, édition, commerce, santé) et plus largement aux métiers de la culture (animation, administration, conception). Elle développe des compétences théoriques (histoire, esthétique, sociologie) et pratiques (lecture, écriture, harmonisation, pratique musicale individuelle et/ou d'ensemble, formation de l'oreille). Elle se structure en trois parcours : *Musique et musicologie*, *Composition et interprétation musicale* et *Musiques actuelles*. La formation est assurée en partenariat avec le Conservatoire de Strasbourg, à rayonnement régional, qui en parallèle prépare au DNSPM (Diplôme National Supérieur de Pratique Musicale).

La formation se déploie dans les trois parcours, dès la 1^{re} année, en sept unités d'enseignement (UE), qui combinent des enseignements fondamentaux (théoriques, pratiques, techniques) et des enseignements auxiliaires (transversaux, additionnels, spécialisés, d'ouverture ou préprofessionnalisants). Une même distribution des enseignements se reproduit sur les six semestres.

L'accent est très nettement mis sur les débouchés professionnels, tant dans la conception des études que dans la mise en œuvre des dispositifs annexes d'aide à la réussite, à l'orientation ou à l'insertion. Le positionnement de la mention dans l'environnement socio-économique, les partenariats institutionnels qu'elle a su établir sont des atouts précieux qui crédibilisent les actions de mise en situation professionnelle qui sont menées en vue d'une insertion réussie.

La formation compte un nombre relativement important d'inscrits. Cependant, le taux d'abandon est tel que la moitié seulement poursuit ses études en deuxième année.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention est guidée par un pilotage dynamique, comme le prouve l'ouverture d'un nouveau parcours *Musiques actuelles*, qui tire les conséquences du niveau de formation et des aspirations d'un certain nombre d'inscrits, et tente d'enrayer le phénomène de décrochage en 1^{ère} année. Elle s'appuie sur des partenariats avec les structures locales de formation artistique (Conservatoire de Strasbourg, qui assure 50 % des enseignements en parcours *Composition et interprétation musicale*), mais aussi scènes (Théâtre National de Strasbourg, Opéra du Rhin) ou ensembles (Orchestre Philharmonique de Strasbourg). Ce positionnement favorable dans le tissu économique local garantit aux étudiants une mise en situation professionnelle en rapport avec les métiers visés (projets tutorés, stages) et des perspectives d'insertion qui ne se limitent pas aux concours de l'Education Nationale. La formation, très structurée, a fait l'objet d'une réflexion globale, tant en termes d'équilibre des enseignements (faisant une large place à la pratique musicale), qu'en termes d'articulation du fondamental avec l'additionnel (langue, informatique) ou le préprofessionnel (orientation, insertion). L'offre, en partie mutualisée d'un parcours à l'autre, est très complète, et permet des passerelles, au moins théoriquement. Quant à une possible réorientation vers une autre mention en 1^{ère} année, il est difficile en l'état d'en évaluer l'efficacité et d'en prévoir l'incidence sur les taux d'abandon et d'échec. Si le pilotage se saisit de la plupart des dossiers (accessibilité, réussite, ouverture à l'international, insertion, valorisation, contrôle des connaissances), cherchant à décliner au niveau de la mention les dispositifs mis en œuvre à grande échelle par l'établissement, montrant ainsi un sens aigu des responsabilités, il se montre en revanche laconique sur les objectifs et contenus des enseignements de chaque UE. Il ne produit pas davantage d'éléments de bilan des actions menées.

En ce qui concerne le projet pédagogique, le dossier traduit un net effort pour rendre tangible la finalité professionnelle de la formation : mise en place des trois parcours, place faite à la pratique musicale, définition des compétences visées. La clarté du schéma adopté, qui se reproduit de semestre en semestre, garantit la lisibilité des parcours. La dernière UE de chaque semestre est dédiée à l'ouverture vers d'autres disciplines (histoire, arts, lettres, etc.), permettant des réorientations possibles. On peut douter en revanche de l'adéquation du contrôle des connaissances, tel qu'il est défini, avec le cadrage de l'établissement : ce que décrit le dossier est très exactement le contraire d'une évaluation continue.

En matière d'aide à la réussite, la formation exploite bien les éléments produits par l'établissement, en proposant des ajustements aux besoins particuliers de la mention. Cependant, on ne trouve ni analyse critique des indicateurs, ni bilan raisonné des actions passées. Il est impossible notamment, en dehors de tout contexte, d'apprécier la pertinence des propositions en matière de réorientation. Point phare de la formation, la mise en situation professionnelle est convaincante, car reposant sur des moyens précisément décrits.

L'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet personnel et professionnel s'inscrit dans le contexte économique de la discipline. A côté des possibilités d'insertion rapide ou hors filière, la poursuite d'études en master *Musique* est d'autant plus aisée que les spécialités portent les mêmes noms que les parcours de licence ; elles s'inscrivent donc dans leur prolongement. Des zones d'ombre subsistent cependant : 30 % seulement des diplômés poursuivent en master (dont le taux de réussite n'est pas connu), ce qui met en cause l'information faite sur ce diplôme ou son attractivité en général, le devenir des étudiants sortis sans diplôme et le devenir des diplômés qui ne poursuivent pas en master. Plus que l'absence de chiffres, qui est déjà problématique, c'est l'absence de toute réflexion sur le sujet qui est alarmante.

L'équipe de pilotage est nombreuse (45 intervenants), en dépit du petit nombre de titulaires du département de musique (10). Les intervenants extérieurs, enseignants ou non enseignants, concourent à la professionnalisation de la formation. L'organisation repose sur une répartition des tâches entre les responsables d'années et sur des réunions régulières de coordination. Le pragmatisme porte l'équipe à des choix stratégiques heureux : ainsi, la politique de valorisation du diplôme s'adjoint le concours d'un conseiller d'orientation psychologue. Si le pilotage s'appuie insuffisamment sur les indicateurs, il sait se rendre attentif aux évaluations. Les recommandations de l'AERES ont été mises à profit, signe d'une mention qui prend en main son destin.

- Points forts :

- Structuration forte des parcours.
- Projet centré sur la donnée professionnelle.
- Positionnement fort dans le paysage socio-économique.
- Déclinaison pertinente des dispositifs d'établissement au niveau de la mention.
- Suivi personnalisé de l'étudiant.

- Points faibles :
 - Le pilotage ne tient pas compte de tous les indicateurs.
 - Évaluation continue intégrale reconfigurée en évaluation terminale.

Recommandations pour l'établissement

Le pilotage de la mention devrait davantage se nourrir des indicateurs que lui fournit l'Observatoire (connaissance de la population, données d'insertion, devenir des non diplômés, réussite en master) afin d'orienter précisément ses propositions d'action. De même, il devrait évaluer chacune des actions menées qualitativement et quantitativement, de façon à asseoir les décisions prises sur des bases factuelles.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				118	129
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)				44	58
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3				40	37
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante				2 %	2 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante				2	0
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)				33 %	29 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)				46 %	45 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)					
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire				30 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					

	L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	492	456	456
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	29 %	21 %	21 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	5	4	7
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	192	156	202
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	552	408	306



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Musique

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n°S3LI130004229

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Merci pour la lecture attentive de notre dossier. Nous nous réjouissons de la note A que notre formation a obtenue.

Comme l'AERES a soulevé à la fin de son document deux points à améliorer, je souhaite très brièvement apporter des éléments d'information en tant que responsable de Licence à ceux-ci :

En ce qui concerne le traçage des étudiants après leurs études (sortis avec ou sans diplôme), nous partageons tout à fait le regret de l'AERES de ne pas disposer de statistiques. Depuis l'unification de l'Université de Strasbourg en 2009, l'Université dispose d'un service qui s'occupe d'enquêtes sur le devenir des étudiants ; or seules les formations professionnalisantes, et surtout les masters professionnalisants, sont pris en compte jusque-là. Nous nous renseignerons sur l'évolution des objectifs de ce service et réfléchirons, le cas échéant, à des solutions pour améliorer notre vision globale du devenir de nos étudiants.

Avec le passage anticipé à des semestres plus longs et sans 2nde session, voté par le Conseil de l'UFR le 9 mai 2012 et devant encore être accepté par le CEVU, nous allons adopter au département de Musique dès l'année 2012-2013 des évaluations continues avec, en général, 2 à 4 notes par cours et 3 notes minimum par UE ; les seules exceptions seront : les cours de chœur et d'orchestre avec de

grands effectifs (2 notes par UE) ; le stage en 3^e année (avec une note globale pour le dossier de stage) et un dernier cours avec différents intervenants du monde de la musique (2 notes par UE). Les évaluations qui se résument à une seule évaluation finale, forte, n'existeront donc quasiment plus. En continuité de cette année 2012-2013 transitoire, il est évident que le département de Musique essaiera d'instaurer une véritable évaluation continue d'ici 2013-2017 lorsque toute l'Université sera passée au nouveau rythme et que le département Musique suivra la nouvelle maquette de cours.